

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 649

Artikel: Vingt ans après : agriculteurs, pionniers et jurassiens
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Horlogerie: les régions et le syndicat

Comme dans une grande mise en scène triste entrent et sortent de la chambre de l'horlogerie malade, voir les derniers bulletins de santé, la foule du chœur anonyme, les acteurs de premier plan et, disant l'avenir, les experts consultés.

Distribution des rôles révélatrice de cette tragédie. Les congédiements. Au-delà des drames personnels, il faut dire le drame régional. Cent licenciements n'ont pas la même signification lorsqu'il s'agit d'une entreprise qui réduit ses effectifs, mais qui demeure active, capable de nouveaux démarques, ou lorsqu'il s'agit d'une entreprise que l'on ferme, ramenant à la valeur zéro l'outil de production, excluant tout espoir futur de nouvelle embauche.

Si les renvois sont brutaux, leurs effets, eux, seront de longue durée et de mort lente régionale.

Certes, les ouvriers âgés, mis à la retraite anticipée, bénéficieront d'un plan social, négocié par les syndicats. Vaille que vaille, leur pouvoir d'achat sera maintenu, comme retraités. Mais la fermeture de l'entreprise signifie la fin de tout renouvellement, l'impossibilité d'engager des jeunes. Dès lors le pouvoir d'achat, non pas individuel mais régional, se réduira, inéluctablement, au rythme du vieillissement de la population.

Ce qui est décidé aujourd'hui, et qui fait les grands titres risque d'être une actualité vite oubliée, mais elle développera ses conséquences, imperceptiblement, dans le tissu régional. Dans vingt ans se mesureront les ravages et les rides.

LA CONFÉDÉRATION FACE AU DRAME

La Confédération ne peut rester indifférente à ce drame régional.

Certes, toute intervention de sa part se heurte à des difficultés évidentes: pourquoi aider ceux-ci plutôt

que ceux-là? Et de surcroît n'y a-t-il pas dans le pays d'autres régions que ne menace, peut-être, nulle régression, pour la bonne raison qu'elles n'ont jamais connu un démarrage industriel comparable à celui du Jura horloger?

La Confédération pourtant est aussi responsable de l'équilibre économique du pays. L'aide à l'agriculture et aux régions de montagne n'est pas chose nouvelle. Par analogie, au-delà des programmes d'impulsions ou conjoncturels, un appui décidé aux régions frappées de plein fouet par la crise horlogère se justifie donc.

CHAMP LIBRE AUX EXPERTS

Si les pouvoirs publics n'apparaissent pas pour l'instant sur la scène du drame, les experts sont là bien sûr et nommément cités. On aurait, paraît-il, recours aux analyses des grosses têtes de la société Hayek. Le mandat précis des experts n'a pas été précisé, publiquement. Admettons que les propositions puissent être utiles! Mais ce qui frappe, c'est qu'ils sont situés en amont, chargés de la prospective, de répondre à la question classique: que faire? Alors que les syndicats ne peuvent faire autre chose que d'intervenir en aval, en ambulanciers, s'efforçant de limiter les dégâts humains. Les circonstances économiques apparaissent si graves, aujourd'hui, que cette répartition des rôles n'est plus acceptable. La crise est révélatrice de l'inégalité entre ceux qui décident et ceux qui subissent.

UN PARTENAIRE À PART ENTIERE

La dernière grande crise, celle d'avant-guerre, avait abouti à une négociation globale, répartissant les responsabilités par convention collective et arbitrage.

La crise d'aujourd'hui est comparable en gravité. Elle exige que les syndicats soient associés aux décisions fondamentales.

Certes, personne parmi les syndicats ne détient —

il est bien tard pour agir — le remède miracle; certes, dès maintenant ils disposent d'antennes dans certains conseils; mais il s'agit d'autre chose. La restructuration, les investissements, la recherche, tous les choix qui résulteront de la pression des banques et des suggestions des experts, Hayek ou autres, les concernent avant décision en tant que représentants des travailleurs.

La crise est profonde. Il ne peut être question d'une paix du travail par le chômage, comme, parfois, la paix des cimetières succède à la guerre. Les syndicats sont en droit d'exiger d'être considérés comme partenaires aux décisions essentielles. Leur place n'est pas en aval, elle est en amont. A. G.

VINGT ANS APRÈS

Agriculteurs, pionniers et jurassiens

«L'année 1963 fut particulièrement pluvieuse, et les agriculteurs de ce coin de terre perdirent des centaines de milliers de francs puisque, seul, un petit séchoir fonctionnait en Ajoie, et qu'il ne répondait pas à l'attente des agriculteurs. Il faut savoir qu'avec la fin des «moyettes» poétiques commençait le règne insolent des moissonneuses-batteuses — il y en a plus de cent trente en Ajoie. Ainsi les céréales n'ont plus la possibilité d'achever leur maturité une fois coupées; elles doivent, selon les conditions atmosphériques, être fauchées avec un trop fort degré d'humidité; il faut dès lors avoir recours aux moyens techniques pour les trier, les sécher, les conditionner. Il n'est donc pas étonnant qu'à fin 1963, une courageuse équipe d'agriculteurs du district de Porrentruy, épaulée par l'Ecole d'agriculture de Courtemelon et la Société d'agriculture d'Ajoie, se mit au travail et étudia la création d'un centre collecteur et de conditionnement de céréales. Une coopérative fut fondée. En janvier 1964, l'assemblée générale décida souverainement la création d'un centre collecteur.»

Extraordinaire expérience que décrit par le menu Bernard Varrin dans le dernier numéro du «Jura libre / Optique jurassienne» (10, ruelle de l'Ecluse, 2800 Delémont) daté du 26 août.

Le Centre collecteur et de conditionnement des céréales d'Ajoie (Alle) va bientôt avoir vingt ans; sa naissance et son développement font inévitablement penser à l'actualité agricole et sociale de cet été: l'agriculture, toujours plus dépendante d'un parc de machines ultra-perfectionnées, qui souffre une fois de plus des conditions atmosphériques; et la région jurassienne, sans prise directe sur les centres de décision qui paie une fois de plus les pots cassés dans l'industrie horlogère.

La leçon: prendre les risques de l'autonomie régionale et d'investissements importants («la coopérative est indépendante; les décisions qui la concernent se prennent en Ajoie et non ailleurs; elle est constamment à l'écoute des besoins de ses membres; mieux elle essaie de prévenir l'événement»). Et la réussite: la coopérative n'a pas tardé à acquérir ses «lettres de noblesse», avec l'obligation d'agrandir, à plusieurs reprises, ses installations, pour prendre en charge toutes les céréales produites dans le district. Un demi-million de chiffres d'affaires l'année de la création, en 1964, vingt millions en 1981: voici la carte de visite de l'entreprise telle que la dresse Bernard Varrin dans le «Jura libre»:

Statut juridique :	coopérative.
Nombre de membres :	environ 450.
Conseil d'administration :	neuf membres, tous agriculteurs.
Personnel :	vingt-cinq personnes.
Surface construite ou à disposition :	plus de 4,5 hectares.
Investissements totaux :	environ 10 millions de francs.
Capacité de stockage actuelle :	environ 1300 wagons *.
Capacité de réception actuelle :	80 tonnes/heure.
Réception de céréales en 1964 :	80 wagons *.
Réception de céréales en 1981 :	1051 wagons *.
Trafic voie privée en 1965 :	232 wagons *.
Trafic voie privée en 1981 :	3774 wagons *.
Engrais commercialisés en 1981 :	459 wagons *.
Fabrication de fourrage :	18 tonnes par jour.
Chiffre d'affaires en 1965 :	environ 2 millions de francs.
Chiffre d'affaires en 1981 :	environ 20 millions de francs.
Activités principales :	réception de céréales. fabrication de fourrages. vente de produits agricoles. vente de carburants. vente et réparation de machines agricoles. prise en charge de betteraves sucrières et de pommes de terre.

* Wagon de 10 tonnes.

A SUIVRE

Les coopératives, comme remède à la crise? Le gouvernement italien, en tout cas, vient de décider d'explorer cette voie, en prenant un cortège de

mesures qui, pour n'être bien sûr pas de nature à renverser le cours de l'histoire économique italienne, sont révélatrices d'un état d'esprit. Un «exemple» qui vient du chaud, du chaud de la crise industrielle et capitaliste. Donc Rome vient de

publier un décret (ministère de l'Industrie), aux termes duquel toute entreprise en déconfiture aura la possibilité de se constituer en coopérative. A la clef, et déjà pour l'année en cours, la création d'un fonds de 300 milliards de lires, dans lequel on pourra pour grossir (tripler, au besoin) la mise de fonds initiale des coopérateurs. D'autres mesures devraient faciliter le démarrage de nouvelles coopératives, spécialement sur le plan fiscal: dégrèvement des bénéfices pendant un certain laps de temps, prêts bancaires facilités.

* * *

Lignée zurichoise au Conseil fédéral. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, plus précisément dès 1943, le canton de Zurich tient un des sièges de l'exécutif central. Qui ose espérer qu'il lâchera prise alors que son poids dans la Confédération n'a probablement jamais été aussi évident, tant sur le plan démographique que sur le plan économique? Pour mémoire, les quatorze prédecesseurs de Fritz Honegger (1977-1982): Jonas Furrer (1848-1861), Jakob Dubs (1861-1872), Ludwig Forrer (1902-1917); et dès 1943, avec l'entrée en lice des socialistes, c'est la permanence: Ernst Nobs (1943-1951), Max Weber (1951-1953), Hans Streuli (1953-1959), Willy Spühler (1959-1969), Ernst Brugger (1969-1977).

* * *

Vacances studieuses. Comme on le sait, les Forces motrices bernoises SA ont présenté au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie une requête «tendant à l'octroi de l'autorisation d'agrandir le dépôt intermédiaire de déchets radioactifs de la centrale nucléaire de Mühlberg». Les documents adéquats, requête et rapport de sécurité (en allemand), sont déposés à Mühlberg même (administration communale), à la préfecture de Laupen, à la chancellerie d'Etat du canton de Berne, ainsi qu'à l'Office fédéral de l'énergie (reçoit sur rendez-vous). La requête date du 4 mai dernier; elle a été publiée par le département concerné («Feuille fédérale») le 3 août... et le délai de recours court en conséquence jusqu'au 3 septembre. Pas de pitié pour les aoutiens.